



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juillet 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2002

16-20 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Programme multipays pour la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie et la Croatie***

Résumé

La recommandation ci-après concerne le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et sur les autres ressources, d'un programme multipays pour la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie et la Croatie. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver pour la période 2003 à 2005 un montant de 3 033 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 2 250 000 dollars à financer à l'aide des autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales. La Directrice générale *recommande* également au Conseil d'administration d'approuver la création d'un bureau de l'UNICEF en Croatie, avec un budget de 600 000 dollars pour la période 2003 à 2005, à financer par des contributions à des fins spéciales et des collectes de fonds auprès du secteur privé dans les pays considérés.

* E/ICEF/2002/11.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte de soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour 2002 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).

*** La présentation du document a été retardée par l'attente des chiffres définitifs.



La situation des enfants et des femmes

1. Si nombre des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants ont été atteints ou ont fait l'objet de progrès constants en Bulgarie, en Lettonie, en Lituanie et en Croatie, ces pays connaissent des difficultés nouvelles dues notamment à la propagation du VIH et du sida et à la montée des toxicomanies parmi les jeunes, aux incidences diverses de la misère sur les enfants et les familles, et à l'exclusion sociale basée sur l'appartenance ethnique ou sur d'autres facteurs. Les réformes sont bien engagées dans le secteur social, mais n'offrent pas encore partout l'égalité d'accès à tous les groupes ou l'ensemble des prestations fournies auparavant. La plupart des services sociaux, décentralisés, relèvent désormais des autorités locales, mais celles-ci ne disposent pas encore des effectifs qualifiés voulus, ni de ressources financières suffisantes, de sorte que les familles supportent des frais supplémentaires, notamment pour envoyer les enfants à l'école maternelle, leur acheter des manuels scolaires et leur offrir des activités après l'école.

2. La Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie sont candidates à l'Union européenne, à laquelle les deux derniers pays devraient être admis en 2004. Des processus d'harmonisation des lois et des politiques sont en cours en vue de l'adhésion. Dans les trois pays, les dépenses de santé n'ont pas encore rattrapé la moyenne de l'Union européenne, qui est de 6 % du produit intérieur brut (PIB); c'est en Bulgarie qu'elles sont les plus faibles (3,1 %). En revanche, les dépenses d'éducation sont un peu supérieures à la moyenne de l'Union européenne, soit 5 % du PIB, sauf en Bulgarie où elles sont légèrement inférieures. On a vu apparaître toutes sortes d'organisations de la société civile dans les trois pays; nombre d'entre elles se consacrent à la défense des droits des enfants et à des programmes et des services qui leur sont destinés. La Croatie a signé en 2001 avec l'Union européenne un Accord de stabilisation et d'association.

3. La Bulgarie, avec 7,9 millions d'habitants en 2000, et un revenu national brut par habitant de 1 510 dollars, a connu une croissance économique régulière, bien que le PIB s'établisse à 67 % de ce qu'il était en 1989. La Lettonie (2,4 millions d'habitants, revenu national brut par habitant de 2 860 dollars) comme la Lituanie (3 690 000 habitants, revenu national brut par habitant de 2 900 dollars) ont également enregistré des progrès économiques ces dernières années. Mais il y a beaucoup de pauvres dans les trois pays, les plus vulnérables étant parmi les ménages ruraux et les familles avec enfants. En Bulgarie, les Rom, qui représentent quelque 7 % de la population totale, pourraient être 10 fois plus pauvres que les autres groupes (*Rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de la pauvreté*, 2001).

4. Les services de soins, de santé notamment, aux jeunes enfants sont bien développés en Bulgarie, en Lettonie et en Lituanie, de sorte que les taux de mortalité infantile sont inférieurs à 18 pour 1 000 naissances vivantes, et les taux de mortalité juvénile (enfants de moins de 5 ans) inférieurs à 22 pour 1 000 naissances vivantes, taux certes encore élevés par rapport aux normes de l'Union européenne. La couverture vaccinale reste forte. Aucun cas de poliomyélite n'a été signalé ces deux dernières années, sauf en Bulgarie, où trois cas dus à un virus importé ont été enregistrés en 2001. La fréquence des troubles dus à une carence en iode a diminué en Bulgarie, bien qu'il y ait encore des cas de goitre, et qu'en 2001, sur les échantillons de sel prélevés, 73 % seulement étaient suffisamment iodés. Les textes législatifs sur l'importation de sel iodé et les mesures nationales de promotion y

sont en place. En Lettonie et en Lituanie, on voit persister des troubles mineurs dus à une carence en iode, et il n'y a pas de législation sur l'usage du sel iodé, de sorte qu'il n'est pas facile de s'en procurer. Dans ces pays, le taux d'allaitement maternel jusqu'à quatre mois est inférieur à 40 % selon les estimations. La prestation de services préscolaires y atteint 60 % environ des jeunes enfants, mais l'accès à ces services fait problème dans les collectivités rurales et dans les ménages les plus pauvres. En Croatie, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'établit à 9 pour 1 000 naissances vivantes, ce qui indique que la situation est bonne pour ce qui est des indicateurs concernant les jeunes enfants, encore que la réforme des services sociaux demeure une tâche prioritaire. Le sel de cuisine n'y est encore iodé qu'à 70 %, pratique donc encore loin d'être universelle.

5. Les besoins et les priorités particuliers des jeunes sont mieux reconnus, mais il n'y a pas encore de politiques générales de la jeunesse. En 2001, le nombre des cas enregistrés de séropositivité est resté faible, le total cumulé s'établissant à 320 cas en Bulgarie, 332 en Lituanie, 1 713 en Lettonie, et (à la fin de 2000) 309 en Croatie. Mais le taux d'accroissement est préoccupant, puisqu'en Lettonie par exemple, le taux de séropositivité a presque doublé chaque année depuis 1998 (où il y avait 251 cas). La majorité des cas nouveaux touche des jeunes gens de moins de 25 ans, qui, en Lettonie et en Lituanie, sont surtout des toxicomanes par voie intraveineuse. En Croatie, c'est le mode de transmission sexuel qui reste le principal; le taux d'infection dû à la toxicomanie par voie intraveineuse, qui est faible, reste stable. On constate l'augmentation du nombre des femmes touchées, et un nombre faible, mais en augmentation, de transmissions mère-enfant. Les enquêtes « La voix des jeunes » réalisées en 2001 indiquent que les mineurs des trois autres pays sont de 24 % (en Croatie) à 40 % à n'avoir pas ou peu d'information sur le VIH et le sida. Les taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles parmi les jeunes sont élevés, ce qui les rend plus vulnérables à long terme aux problèmes de fécondité, et à l'infection par le VIH. Parmi les autres facteurs de risque, il faut citer l'augmentation de la proportion de naissances chez les mères seules âgées de moins de 20 ans, la montée des toxicomanies et des taux de chômage généralement élevés chez les jeunes, puisqu'ils sont pratiquement doubles des taux nationaux. La participation des jeunes à la vie associative a diminué, et les possibilités de loisirs utiles sont limitées. Les quatre pays ont mis en place des programmes développés de prévention de l'infection à VIH et du sida, qui ciblent de plus en plus souvent les jeunes.

6. Le taux brut de scolarisation dans l'éducation de base (1999) est supérieur à 90 % dans les quatre pays, et les taux de scolarisation dans les écoles secondaires sont élevés, sans disparités entre garçons et filles. Mais le nombre des enfants dont la fréquentation scolaire est irrégulière et qui ne terminent pas le cycle de base est en hausse. En Bulgarie, on estime à 45 000 le nombre des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école, la moitié étant des enfants rom. Ces derniers connaissent nombre de problèmes, du fait en particulier des systèmes de tests psychologiques qui font qu'un nombre disproportionné de jeunes enfants rom se trouvent placés dans des écoles spéciales pour handicapés mentaux. Des comportements culturels et le mariage précoce pratiqué dans certaines communautés sont cause que des filles rom abandonnent l'école avant d'avoir achevé leur éducation de base.

7. Les enfants sont nombreux à nécessiter une protection spéciale. La violence domestique, la dislocation des familles et la toxicomanie ont des conséquences nuisibles pour les enfants et les jeunes. Les enquêtes « La voix des jeunes »

indiquent que, dans les quatre pays, plus de 60 % des enfants font état de violence au sein de la famille. La criminalité des mineurs est forte. La Lituanie a pris des mesures spécifiques s'inscrivant dans une démarche globale d'établissement d'une justice pour mineurs fondée sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Bulgarie et la Lettonie s'appêtent à en faire autant. En Bulgarie, 38 % environ des mineurs âgés de 5 à 17 ans travaillent soit dans des emplois lucratifs, soit en exploitation familiale. Une étude réalisée en 2000 par l'Organisation internationale du Travail donne une estimation selon laquelle 27 % environ de ces enfants travailleraient dans des conditions dangereuses.

8. Bien que les taux de fécondité aient baissé dans les 10 dernières années, le nombre des enfants placés dans des établissements de l'assistance publique reste élevé (plus de 35 000 en Bulgarie, par exemple), et un nombre disproportionné d'entre eux sont des enfants rom. Le nombre de nourrissons admis en foyers pour tout-petits augmente régulièrement. Les soins en institution restent aussi la principale option pour les enfants handicapés, encore que la Lettonie et la Lituanie commencent à les intégrer dans les filières générales. La Banque mondiale a fourni une aide à la Bulgarie, à la Lettonie et à la Lituanie pour réformer le système de l'assistance à l'enfance dans le sens d'une évolution centrée sur la famille et d'une aide aux familles à risque, et on commence à en voir les résultats.

9. La Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie ont pris du retard pour la présentation de leur deuxième rapport au Comité des droits de l'enfant, mais les observations formulées par le Comité à propos des rapports présentés précédemment restent pertinentes : il faudrait allouer des crédits plus importants pour répondre aux besoins des enfants, se préoccuper plus des droits des minorités et améliorer les services en faveur de la santé et des conditions de vie des enfants, notamment en ce qui concerne la diffusion aux jeunes d'informations sur le VIH, le sida et la santé génésique. La Lituanie a nommé, en 2001, un médiateur indépendant pour les droits de l'enfant, en Croatie le processus de création d'un bureau du médiateur pour les enfants se poursuit. Le Centre national des droits de l'enfant en Lettonie et l'Office national de protection de l'enfance en Bulgarie ont été créés pour défendre les droits de l'enfant, mener des recherches et recommander des textes législatifs. Des enquêtes « La voix des jeunes » réalisées dans ces trois pays, il ressort toutefois qu'il faut poursuivre l'action pour sensibiliser aux droits de l'enfant et défendre ces droits. En Bulgarie, 50 % des enfants savent qu'il existe des droits de l'enfant, et sont capables d'en nommer un, en Lettonie 72 % des enfants, en Lituanie 60 % et en Croatie 83 %.

Programme de coopération, 2002

10. Le programme de soins et de développement du jeune enfant a continué de mettre l'accent sur l'iodation universelle du sel et l'allaitement au sein. En Lettonie et en Lituanie, les activités de plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi relative à l'importation de sel iodé et d'un plan d'action national multisectoriel pour éliminer d'ici 2005 les troubles dus aux carences en sel iodé se sont poursuivies. En Bulgarie, l'UNICEF a fourni du matériel d'iodation aux producteurs de sel et organisé des stages de formation pour les professionnels de la santé. En 2002, la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie ont décidé de faire de l'élimination des troubles dus à une carence en iode l'un des objectifs de leurs plans nationaux en matière d'alimentation et de nutrition actuellement en cours d'élaboration.

11. Des représentants de l'UNICEF ont rencontré les gouvernements des trois pays afin de les encourager à inclure la promotion de l'allaitement au sein dans le processus de réformes des soins de santé primaires, notamment de prévoir une formation avant et en cours d'activité pour les professionnels de la santé et d'évaluer systématiquement, dans le cadre des procédures de certification hospitalière en cours, les capacités d'accueil des bébés. La promotion de l'allaitement au sein figure dans les projets de plans nationaux en matière d'alimentation et de nutrition et devrait continuer à bénéficier d'un appui de la part des gouvernements comme des organisations non gouvernementales.

12. En ce qui concerne le programme de protection de l'enfant, suite à la Consultation régionale sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'UNICEF en collaboration avec le Gouvernement hongrois, et au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Yokohama en décembre 2001, l'UNICEF a fourni un appui technique pour l'évaluation de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux en Lettonie et en Lituanie ainsi que pour l'identification des bonnes pratiques et des besoins, notamment en matière de formation, nécessaires à la mise en oeuvre de ces plans. Une assistance technique a également été fournie à la Bulgarie dans le cadre de la préparation de son plan national. En Croatie, l'UNICEF a pris à sa charge en 2002 le coût d'un conseiller en politique sociale chargé de fournir une assistance technique au Gouvernement ainsi qu'aux organisations de la société civile dans les domaines des droits et de la protection des enfants. Parmi les activités engagées à ce titre on peut notamment citer une évaluation de la situation des droits des enfants et des femmes et de la possibilité de fournir des conseils à ce sujet; la fourniture d'un appui pour la création d'un poste de médiateur chargé spécifiquement des questions en rapport avec les enfants; un appui à la rédaction d'une nouvelle loi et d'un code de bonnes pratiques pour les organisations non gouvernementales; ainsi que la fourniture au Ministère du travail et de l'action sociale d'un appui dans les domaines des normes nationales en ce qui concerne le placement des enfants en foyers d'accueil, la justice pour mineurs et les enfants ayant des besoins particuliers.

13. En collaboration avec le Ministère lithuanien de la justice et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF a appuyé l'organisation d'une consultation sur la justice pour mineurs afin de permettre à des professionnels, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées estoniens, lettons et lithuaniens d'échanger leurs expériences et de recommander de nouvelles mesures compte tenu de la situation propre à chacun des trois pays concernés. En Bulgarie, l'étude de la situation de la justice pénale a pris fin et une consultation nationale est prévue pour le second semestre. En ce qui concerne le cas des enfants qui ne sont pas élevés par leurs parents, l'UNICEF continue de travailler avec la Banque mondiale dans le cadre du programme régional destiné à modifier les esprits, les politiques et les vies, et les programmes destinés à réorienter les ressources financières (Lettonie) ainsi qu'à définir des normes en matière de soins pour les enfants (Bulgarie) ont démarré. Les résultats de ces activités seront communiqués ultérieurement dans le cadre du programme pour la période 2003-2005.

14. Le programme pour la santé et le développement des jeunes implique une étroite collaboration avec les coparrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). En Bulgarie, l'UNICEF continue de fournir, avec le

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONUSIDA et le PNUD ainsi qu'avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, un appui au Groupe du développement social du bureau du coordonnateur résident. Un appui a été apporté aux organisations non gouvernementales afin de sensibiliser davantage la population au VIH/sida et les premières activités en vue de l'introduction d'un cours d'éducation pour la santé dans les écoles ont été lancées par l'intermédiaire de l'UNICEF en Roumanie, en coopération avec l'Agence canadienne de développement international et la Coalition antisida. L'UNICEF a participé à la formation de 30 enseignants et de 70 éducateurs qui ont touché plus de 2 000 jeunes en 2002. Les rapports MONEE (Projet de surveillance régionale de l'UNICEF) consacrés au débat chez les jeunes et aux voix des jeunes ont été traduits et diffusés dans 15 villes, donnant lieu à des projets locaux. Le cadre national pour la jeunesse défini en consultation avec les jeunes et les autorités servira à l'élaboration de politiques nationales. En Lettonie, un appui est apporté, en coopération avec le PNUD et le FNUAP, à la mise en oeuvre du programme national en faveur des jeunes, qui prévoit notamment la mise au point de matériels pour l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie quotidienne. Des activités similaires sont en cours en Lituanie dans le cadre du réseau d'écoles de promotion de la santé de l'OMS/Euro. Une consultation sous-régionale sur les services en faveur des jeunes, organisée en collaboration avec le PNUD Lituanie et ONUSIDA a débouché sur l'adoption d'un cadre stratégique pour les activités de plaidoyer et l'élaboration de programmes dans toute la région. En Croatie, l'UNICEF et ses partenaires nationaux ont réalisé un projet d'évaluation et d'action rapides en faveur des jeunes particulièrement vulnérables dans le cadre d'une initiative pour la prévention du VIH/sida en Europe du Sud-Est dont l'objectif est de recueillir des données pour la mise au point de programmes destinés à améliorer la santé des jeunes, à réduire leur vulnérabilité et à renforcer la prévention.

15. Diverses activités ont été engagées dans le cadre du programme de mobilisation sociale en faveur des droits des enfants en préparation d'un certain nombre de publications consacrées aux activités de plaidoyer et notamment les travaux de recherche pour le neuvième rapport MONEE consacré aux enfants handicapés (lancement prévu en 2003), la constitution de la base de données TransMONEE et une nouvelle publication annuelle intitulée « The Social Monitor ». Les rapports sur la situation des enfants et des femmes en Bulgarie, en Croatie, en Lettonie et en Lituanie sont également en préparation. Un appui a été apporté à diverses activités de plaidoyer auxquelles ont participé des enfants, des organisations non gouvernementales et des gouvernements en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, notamment la campagne « Dites oui pour les enfants » en faveur de la prise de conscience des droits des enfants. L'UNICEF a appuyé la participation d'enfants et de membres de la société civile des quatre pays à la session extraordinaire de l'Assemblée générale dans le cadre des activités devant déboucher sur l'adoption de stratégies et de plans d'action nationaux. Il a également contribué aux consultations nationales destinées à sélectionner les représentants de chaque pays au Réseau régional d'organisations non gouvernementales.

Enseignements tirés de la coopération passée

16. Les réunions consultatives de planification entre l'UNICEF et les représentants des gouvernements afin de préciser les responsabilités et d'assurer un engagement progressif en faveur des divers domaines d'activités doivent débuter dès le début du cycle du programme. Ce processus de planification doit prévoir les éléments nécessaires à la maîtrise des programmes par les gouvernements et à leur exécution sur le long terme.

17. Le financement commun du personnel de programme avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du système de coordonnateur résident a permis de disposer de davantage de moyens pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes en faveur des jeunes en Bulgarie et en Lettonie. Ce renforcement s'est traduit par de nouveaux investissements publics dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida et le développement de l'enseignement pour la santé dans les écoles et les communautés au moyen de programmes exécutés par des pairs. Cette approche sera étendue à la Lituanie.

18. Comme l'ont fait observer les représentants des autorités au cours du processus de planification, les activités de plaidoyer menées par les comités nationaux pour l'UNICEF en faveur notamment de l'utilisation universelle de sel iodé et de l'allaitement au sein ainsi que de la diffusion de la Convention relative aux droits de l'enfant ont eu des résultats positifs et contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs fixés. Cette collaboration sera développée et continuera de bénéficier d'un appui.

Coopération recommandée, 2003-2005

Estimations des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	Total
Masse commune des ressources				
Soin et développement du jeune enfant	100	100	100	300
Protection de l'enfant	300	300	300	900
Santé et développement des jeunes	350	350	350	1 050
Programme intersectoriel	261	261	261	783
Total partiel	1 011	1 011	1 011	3 033
Autres ressources				
Soin et développement du jeune enfant	250	250	250	750
Protection de l'enfant	250	250	250	750
Santé et développement des jeunes	250	250	250	750
Programme intersectoriel (Croatie)	200	200	200	600
Total partiel	950	950	950	2 850
Total général	1 961	1 961	1 961	5 883

Processus de préparation du programme de pays

19. En 2001, les rapports sur la situation des enfants et des femmes ont commencé à être préparés en Bulgarie, en Lettonie et en Lituanie avec l'aide d'organismes publics, des partenaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Ces rapports sont fondés dans une large mesure sur les bilans communs de pays, les rapports sur les « Voix des jeunes » et les études nationales. Il n'est pas prévu d'élaborer des plans-cadres pour l'aide au développement en raison de la présence limitée des Nations Unies dans ces pays. En 2001-2002, plusieurs visites de planification ont été organisées dans les trois pays. Elles ont permis de faire le point de la collaboration en cours avec les divers ministères compétents (santé, action sociale, éducation et science, justice et affaires étrangères), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires ainsi que d'examiner les domaines de collaboration future dans le cadre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et les activités à entreprendre dans chaque pays. Le cadre du programme a été communiqué aux trois gouvernements et à d'autres partenaires. En Croatie, tout au long de la période 2001-2002, le représentant spécial de l'UNICEF pour les Balkans et ses collaborateurs ont établi un dialogue avec les gouvernements, les partenaires de la société civile, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au sujet de la poursuite des activités de plaidoyer et d'assistance technique et des modalités quant à la fourniture d'un appui à l'UNICEF. S'il n'est pas prévu de plan-cadre pour l'assistance au développement en Croatie en raison de la présence limitée des Nations Unies dans le pays, il existe d'autres cadres de programmation communs tels que le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et le programme de stratégie de la réduction de la pauvreté dirigé par la Banque mondiale.

Buts et objectifs du programme de pays

20. L'objectif général du programme de coopération restera la réalisation des droits des enfants, des jeunes et des femmes en Bulgarie, en Croatie, en Lettonie et en Lituanie. Le programme contribuera à l'élimination d'ici à 2005 des troubles dus à la carence en iode, à l'intégration des programmes d'allaitement au sein dans les soins de santé primaires ainsi qu'à la diffusion d'informations sur les causes du VIH/sida et les mesures de prévention comme sur les comportements à risque chez 90 % des enfants âgés de 10 à 19 ans. Il contribuera également à une réforme des politiques et à l'adoption de mesures destinées à réduire le nombre d'enfants pris en charge par l'État; à encourager les placements en famille et à accroître les possibilités de réintégration dans la société des enfants placés en établissement; à prévenir les abus sexuels à des fins commerciales ainsi que la violence domestique et d'autres formes de violence et l'exploitation des enfants; et enfin à renforcer les mécanismes dont disposent le gouvernement et la société civile pour suivre et renforcer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Rapport avec les priorités nationales et internationales

21. Le cadre du programme multipays est fondé sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résultats de la session extraordinaire de

l'Assemblée générale consacrée aux enfants, sur le thème « Un monde fait pour l'enfant ». Le programme traite des questions et recommandations révisées dans les Observations finales du Comité des droits de l'enfant. Les examens de fin de décennie soumis par les gouvernements à l'occasion de la session extraordinaire indiquent également les priorités, les plans et les programmes nationaux destinés à répondre aux droits des enfants et à renforcer les programmes en faveur de l'enfance. Il s'agit notamment, en Bulgarie, de la loi sur la protection de l'enfance et du rôle de l'Office public de protection de l'enfance dans l'application de cette loi et, en Lettonie et en Lituanie, des programmes nationaux de prévention des violences sexuelles contre les enfants et des mandats respectifs du Centre national des droits de l'enfant et du Médiateur des droits de l'enfant dans la sensibilisation aux dispositions de la Convention et le suivi de l'application de celle-ci.

Stratégie du programme

22. S'appuyant sur les activités de coopération antérieures, sur les activités préparatoires nationales de la session extraordinaire consacrée aux enfants et sur « Un monde fait pour l'enfant », l'UNICEF cherchera à renforcer les nouvelles alliances scellées entre les gouvernements, la société civile et les ONG par des actions conjointes en faveur des enfants. La participation des jeunes constitue un élément de cette stratégie. Le renforcement des capacités au sein des institutions gouvernementales et des ONG pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant se poursuivra à travers l'établissement d'un réseau de coopération, l'appui technique et la recherche sur les politiques. Les activités de plaidoyer visent à faire en sorte que le programme pour les enfants adopté à la session extraordinaire se traduise par des actes. Pour ce faire, ce programme doit être incorporé aux plans et objectifs nationaux, qui doivent eux-mêmes s'appuyer sur des allocations de ressources et des réformes des lois et des politiques. Les activités de plaidoyer s'étendront aux institutions de l'Union européenne, vu l'intérêt que présente la coopération pour le développement au stade de la préadhésion à l'Union. Les dispositifs d'intervention et de soutien en cas d'urgence qui pourraient se révéler nécessaires en 2003-2005 seront incorporés au cadre du programme.

23. La Lituanie a atteint les seuils fixés par le Conseil d'administration de l'UNICEF pour le produit national brut par habitant et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18) et la Lettonie n'est pas loin de satisfaire à ce critère. Si cette situation se maintient, l'UNICEF mettra progressivement fin au programme de coopération financé par les ressources ordinaires et continuera de préconiser une mobilisation accrue des ressources nationales pour appuyer et renforcer les activités financées au cours des cinq dernières années ainsi que le programme proposé.

24. **Développement du jeune enfant.** Ce programme vise à favoriser un bon démarrage dans la vie pour tous les enfants, par des activités de plaidoyer et d'appui pour la mise en oeuvre de réformes des lois et des politiques propres à favoriser l'élimination durable des carences en iode par l'iodation universelle du sel et la promotion de la pratique de l'allaitement maternel. L'assistance à apporter à Bulgarie visera à préparer ce pays à la vérification de la disparition des carences en iode d'ici à 2004, tandis qu'en Lettonie et en Lituanie, l'appui de l'UNICEF sera consacré à l'élaboration d'un plan d'action national pour l'élimination des carences en iode, la législation relative à l'iodation universelle du sel, le renforcement de la

surveillance des taux de carence en iode et la promotion de la demande publique de sel iodé. L'UNICEF apportera aussi un appui pour la formation de professionnels de la santé et de représentants des organismes d'assurance maladie concernant l'Initiative relative aux « hôpitaux amis des bébés », les travaux de recherche consacrés aux avantages de ce type d'hôpitaux et les activités de plaidoyer destinées à susciter une plus forte demande de ce type d'établissement et à promouvoir la pratique d'allaitement maternel par le biais des services de soins de santé primaires.

25. **Protection de l'enfance.** Ce programme mettra l'accent sur la protection des droits des enfants à risque et privés de protection parentale, en favorisant la réforme des politiques et des systèmes de protection sociale, en privilégiant la désinstitutionnalisation et les approches axées sur la famille. Il s'agira notamment de promouvoir des services sociaux de qualité en appui à la famille et d'explicitier la stratégie nationale de protection efficace des enfants contre la violence et l'exploitation sexuelle. Cette stratégie comprendra le renforcement d'un cadre normatif, la sensibilisation et la modification du comportement, ainsi que l'amélioration des systèmes d'identification des risques et de l'exposition à la violence et d'intervention précoce. L'UNICEF facilitera la fourniture d'assistance technique, d'outils et de protocoles pour mettre au point et faire connaître les bonnes pratiques et s'emploiera activement à promouvoir la constitution de réseaux et les échanges d'informations ainsi que les systèmes de suivi et d'évaluation de base. La coopération de l'UNICEF viendra compléter l'aide de la Banque mondiale dans le secteur social et dans celui des réformes de la protection de l'enfance ainsi que les efforts faits au plan national par les pouvoirs publics et les ONG.

26. Un appui sera fourni pour l'élaboration de plans d'action nationaux fondés sur « Un monde fait pour l'enfant », dans le cadre d'un processus participatif associant le gouvernement, les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et le secteur privé. Des activités de plaidoyer et d'appui seront entreprises pour la désignation de médiateurs pour les droits de l'enfant en Bulgarie et en Lettonie et un soutien sera consacré à renforcer l'action du médiateur en Lituanie. Le renforcement des organismes publics de surveillance des droits de l'enfant en Bulgarie et en Lettonie, par la diffusion des bonnes pratiques, les travaux de recherche dans des domaines précis tels que l'éducation des filles rom en Bulgarie, les possibilités d'apprentissage précoce pour les enfants exclus et la réforme de la justice pour mineurs figurent parmi les sujets concrets à envisager.

27. L'UNICEF continuera de soutenir la parution de publications statistiques et techniques du Centre de recherche Innocenti de Florence (Italie), en collaboration avec les organismes statistiques nationaux. L'UNICEF appuiera aussi les activités de plaidoyer sur les droits de l'enfant des comités nationaux ainsi que les mesures nécessaires au plan national pour leur réalisation.

28. **Santé et développement des jeunes.** Ce programme permettra de promouvoir l'élaboration de politiques nationales et les activités faisant participer les jeunes à la conception et à la mise en oeuvre de services d'information et d'éducation et de services communautaires favorisant des modes de vie sains, notamment vis-à-vis des graves menaces que constituent le VIH/sida, la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses indésirées, dans le cadre d'une collaboration complémentaire au programme avec les copromoteurs d'ONUSIDA. Il permettra également d'appuyer les activités d'éducation par les pairs et l'intégration de cours de développement personnel aux programmes d'enseignement scolaire. Le

plaidoyer en faveur de l'élaboration de politiques et de programmes plus sensibles aux préoccupations des jeunes sera intégré aux services de soins de santé primaires. L'UNICEF aidera à l'établissement de réseaux de diffusion des connaissances acquises et de partage des pratiques optimales. Il sera procédé à une évaluation du programme afin de déterminer dans quelle mesure la stratégie adoptée permet de toucher les jeunes.

29. **Programme intersectoriel.** Un administrateur de projet sera chargé de la gestion du programme en Bulgarie, en Lettonie et en Lituanie, y compris pour l'élaboration des plans d'action annuels et le soutien à leur mise en oeuvre, à leur suivi et à l'établissement des rapports correspondants.

30. En Croatie, l'UNICEF appuiera un programme intersectoriel de plaidoyer et d'assistance technique aux pouvoirs publics et à la société civile dans le cadre du suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants, en général, et aux activités en cours, notamment les activités de protection de l'enfance menées en collaboration avec le Ministère du travail et de la protection sociale et le Conseil national de l'enfance, en particulier. Les activités de plaidoyer en faveur de l'augmentation du taux d'iodation du sel contribueront de manière décisive à améliorer le développement du jeune enfant. L'UNICEF continuera d'appuyer les actions de prévention de la propagation du VIH/sida et d'autres risques courus par les adolescents en Croatie, par l'entremise du Groupe thématique des Nations Unies et d'ONG partenaires. Le programme intersectoriel sera financé par un surcroît d'activités de collecte de fonds auprès du secteur privé ainsi que par la vente de cartes de vœux et d'autres produits UNICEF. Le Gouvernement croate soutiendra aussi la présence de l'UNICEF en mettant des bureaux à sa disposition. Outre la collecte de fonds, le renforcement des liens avec le secteur privé permettra aussi de promouvoir l'iodation du sel et d'entreprendre d'autres actions de marketing social axées sur la santé des enfants et des adolescents.

Suivi et évaluation

31. Le plan de suivi et d'évaluation comprendra les bilans et évaluations des programmes susmentionnés. Les indicateurs spécifiques, fondés sur le plan stratégique à moyen terme, destinés à mesurer l'état d'avancement des programmes sont les suivants : nombre de ménages utilisant du sel iodé; état de la législation relative à l'iodation universelle du sel en Lettonie et en Lituanie; évolution des taux d'allaitement maternel; degré d'amélioration des connaissances sur le VIH/sida; nombre d'enfants placés en institution et/ou en milieu parafamilial; et existence d'une législation sur des sujets précis tels que l'exploitation sexuelle, les mauvais traitements et la violence au foyer. Ces données seront rassemblées au moyen d'études spécifiques et dans le cadre de l'appui au suivi du programme. La base de données TransMONEE continuera d'être perfectionnée et utilisée pour le suivi des tendances concernant la situation des enfants et des femmes.

Collaboration avec les partenaires

32. L'UNICEF travaillera principalement en collaboration avec les institutions gouvernementales, les ONG nationales et internationales et les institutions du système des Nations Unies. Il travaille directement avec les promoteurs de

l'ONUSIDA pour l'établissement de programmes de prévention du VIH/sida, le développement personnel et l'éducation par les pairs. Il poursuivra sa collaboration avec la Banque mondiale afin de réduire le nombre d'enfants placés en institution. Il continuera également de collaborer avec l'OMS, l'Europe et le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile en vue de l'établissement de politiques et de programmes de nutrition favorisant l'allaitement maternel et la lutte contre les carences en micronutriments. S'agissant de l'iodation universelle du sel, il poursuivra sa collaboration avec Kiwanis International, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Initiative micronutriments, le programme de lutte contre les carences en micronutriments, le Conseil international de la lutte contre les troubles dus aux carences en iode et l'Association européenne des producteurs de sel. Les comités nationaux pour l'UNICEF seront des partenaires pour les activités de plaidoyer et la collaboration se poursuivra avec le Centre de recherche Innocenti pour l'étude des politiques et la publication du rapport MONEE.

Gestion des programmes

33. La planification et l'exécution du programme et la présentation de rapports restent du ressort du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la communauté d'États indépendants et les pays baltes. Un administrateur de projet sera chargé de la gestion du programme. Des conseillers régionaux apporteront un appui technique dans leurs domaines respectifs. Par ailleurs, la collaboration à l'intérieur des pays sera renforcée par le maintien du financement conjoint de postes par l'intermédiaire des bureaux respectifs des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Directeur régional procédera à l'affectation des ressources, en se fondant sur les besoins des enfants dans chaque pays. Au cours de la période de programmation, l'UNICEF étudiera la possibilité de renforcer sa présence en Bulgarie. Le bureau de l'UNICEF en Croatie sera placé sous la supervision générale du bureau régional mais continuera d'être géré, sur le plan opérationnel, par le bureau de zone de l'UNICEF situé à Belgrade.